

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0019344

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

1975

Matricule :

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AFKIR Djemai

22864

Date de naissance :

01.01.1949

Adresse :

0666388098

Total des frais engagés :

479.70

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Abdellah TRABI  
Chirurgien Urologue  
35, Avenue Rédha Guedira (EX. NII)  
1er étage, Cité Djemai - Casablanca  
052563600 - Urgence 0651325030

Date de consultation :

01.07.2012

Nom et prénom du malade :

AFKIR Djemai

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Prostatite Chronique

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 14.07.2012

Signature de l'adhérent(e):

Afem

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/07/22	C	200,00	200,00	Docteur Abdellah TRABI Chirurgien Urpologue 351, Avenue Rédha Guedira (EX N°1) 1er Etage, Cité Djemaa - Casablanca Tél: 0527 56 36 56 Urgence: 0561 32 50 80

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE IBNOU ZAFIR BLOC 22 N° 16 AV. DU 11 JUILLET Casablanca - Tel: 05 237 00 03 RC: 496033 - IF: 50113430 Tél: 00273788000003	05/07/22	279,70

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	Coefficient des Travaux
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# عيادة تشخيص أمراض التلبي والمسلك البولية Cabinet Médical d'Urologie

Docteur Abdellah Trabi

Chirurgien - Urologue

Chirurgie des Reins et des Voies Urinaires  
Endoscopie Urologique

Traitemet du calcul par lithotripsie Extracorporelle  
et Endoscopie  
Stérilité chez l'homme

Ex. Medecin attaché du CHU Ibn Rochd

Ex. Urologue de l'hôpital Ben M'sik - Sidi Othman

Ex. Urologue de l'hôpital Mohammed V Hay Mohammadi

الدكتور عبد الله اترابي  
جراح اختصاصي

جراحة الكلى والمسلك البولية  
الجراحة والتشخيص بالمنظار الداخلي  
علاج الحصى بالأشعة والمنظار الداخلي  
علاج العقم عند الرجال

طبيب ملحق سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد  
جراح سابقاً بمستشفى ابن امسيك سيدى عثمان  
جراح سابقاً بمستشفى محمد الخامس الحي المحمدى

Casablanca, le

05.07.22.

الدار البيضاء، في

AFRIR  
letter

SI

SI

Laetitia  
18/01

F. KENDO  
1 - 0 - 1

109.70

PHARMACIE IBNOU ZAHR EL ALIA  
Bloc 22 N° 46 Av. du Nil Sidi Othmane  
Casablanca - Tél.: 05 22 37 19 63  
RC : 496033 - IF : 50113439  
ICE : 00273788000067

Docteur Abdellah TRABI  
Chirurgien Urologue  
351, Avenue Réda Guedira (Ex. Nil)  
1er Etage, Cité Djemaa - Casablanca  
Tél.: 0522 56 36 36 - Urgence : 0661 32 50 80

351, Avenue Réda Guedira (Ex. Nil) - 1 er Etage - Cité Djemaa - (Près de la Pharmacie Ibn Rochd) - Casablanca  
، محج رضا اكديرة (النيل سابقاً) الطابق الأول قرية الجماعة (قرب صيدلية ابن رشد) - الدار البيضاء

الهاتف : 06.61.32.50.80 - المستعجلات : 05.22.56.36.36



LOT 211259  
EXP 05 23  
PPV 170.00 DH